

# Comité de pilotage CEE

---

DGEC

17 octobre 2018



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solaire.gouv.fr)

# Ordre du jour

- Résultats obtenus en matière de réduction de la consommation énergétique
- Situation des demandes de CEE
- Réconciliations et délégations
- Fiches d'opérations standardisées
- Coup de pouce économies d'énergie
- Mise en œuvre des programmes CEE et perspectives 4<sup>ème</sup> période
- Evolution PLF 2019 sur le GNR et GPL
- Élargissement du dispositif CEE aux installations ETS
- Indice spot
- Registre national CEE
- Avancement de l'étude d'évaluation du dispositif CEE
- Points divers et prochains RDV



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

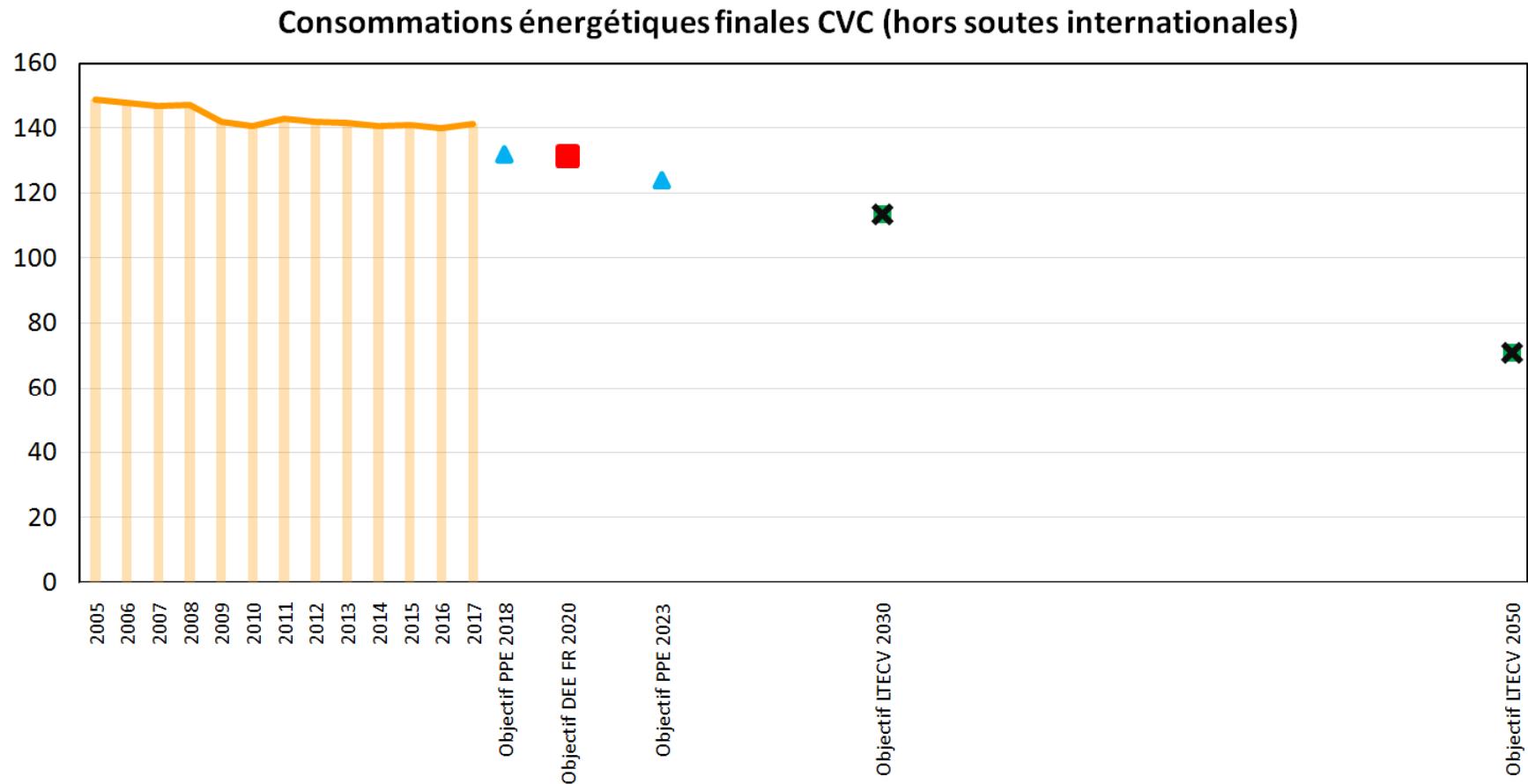
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Résultats obtenus en matière de réduction de la consommation énergétique



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

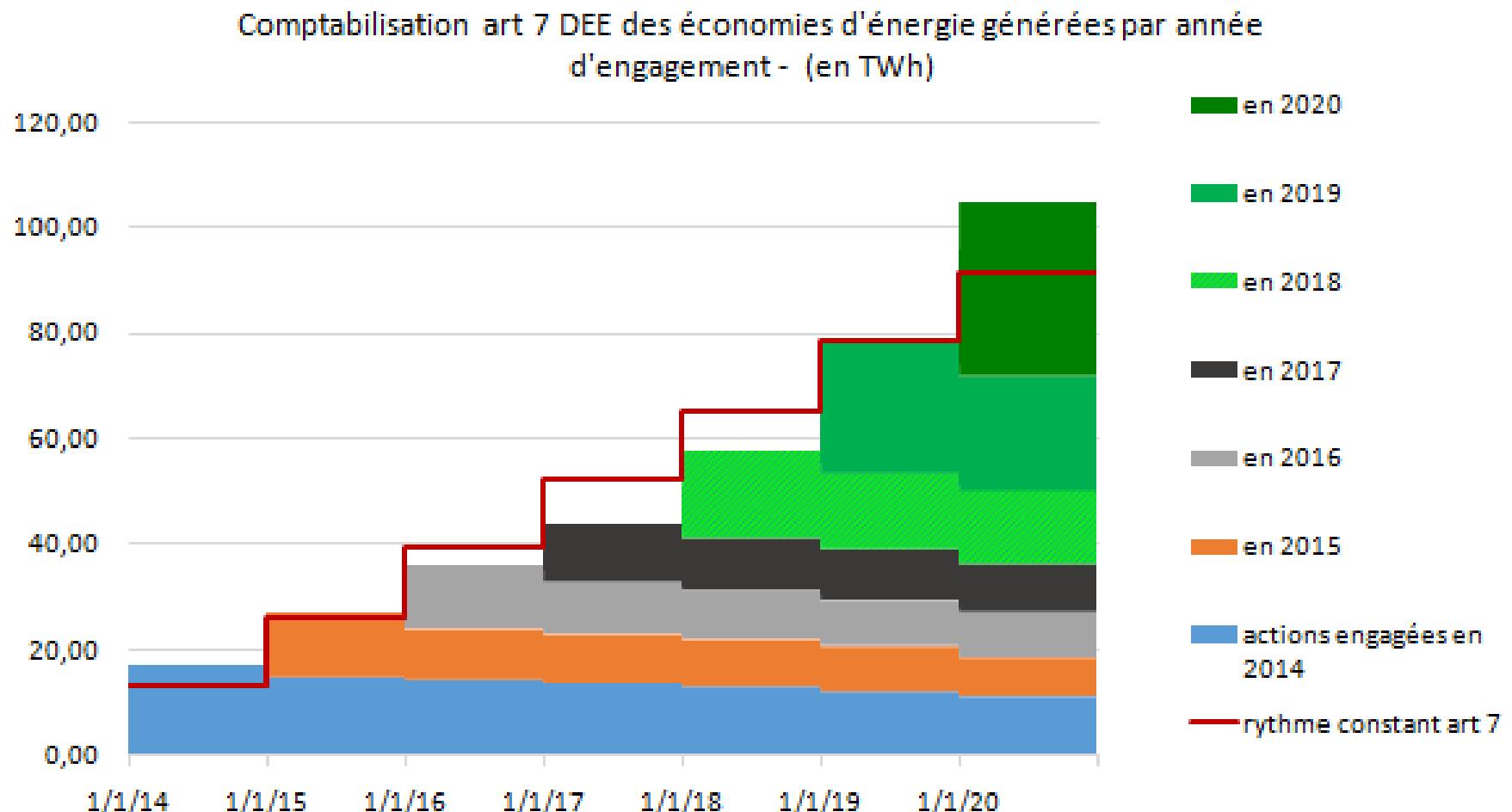
# Réduction de la consommation énergétique : objectifs et résultats



- Nécessité d'accroître fortement le rythme de déploiement d'opérations d'EE
- La Commission européenne a lancé une « task force » au niveau des représentants des États membres



# Article 7 de la directive 2012/27/UE : comptabilisation des opérations CEE



→ Retard pris par la France sur l'objectif 2014-2020, à rattraper en 4<sup>ème</sup> période

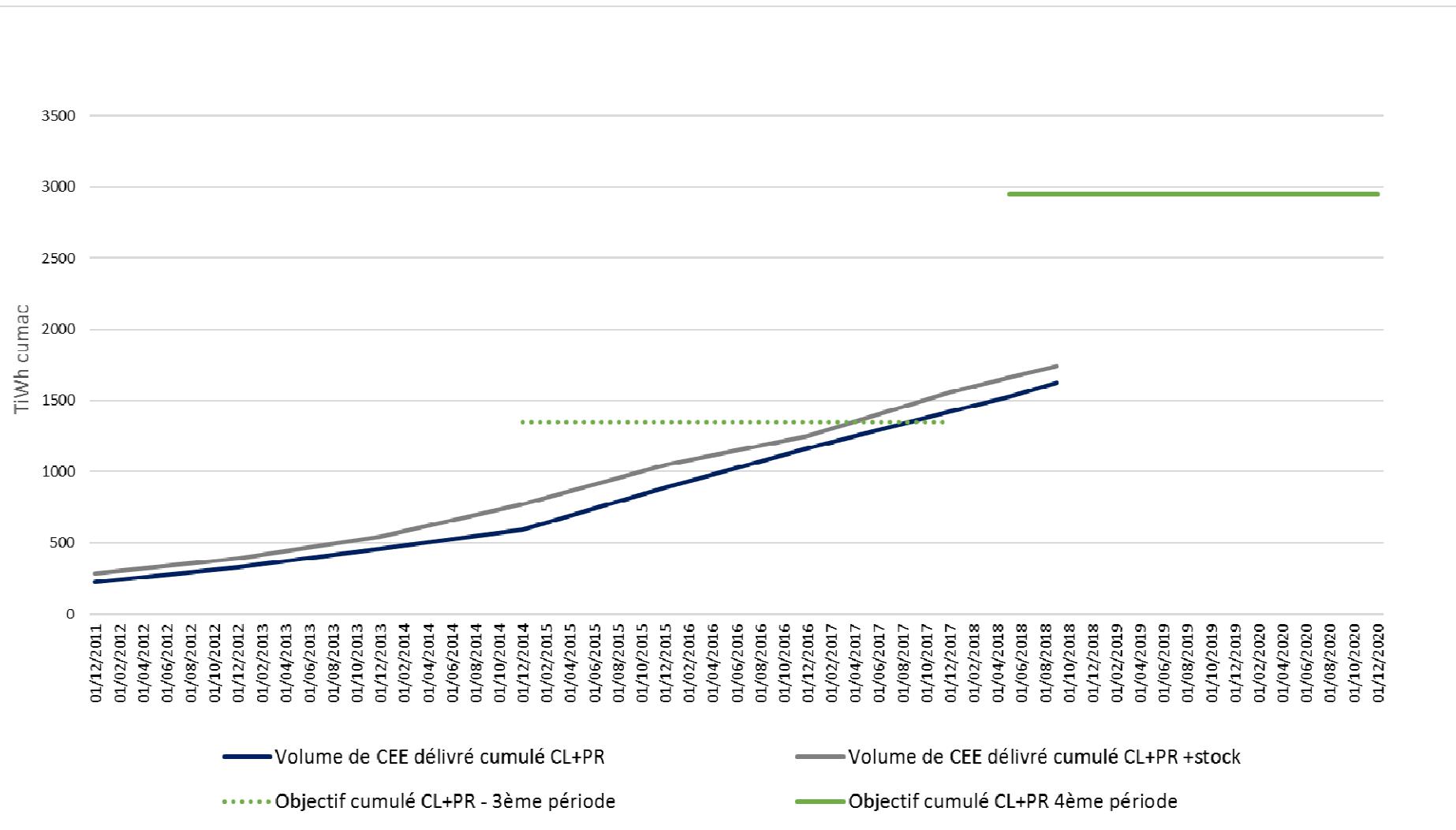


# Situation des demandes de CEE



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Bilan annuel des demandes et délivrances de CEE



# Demandes de CEE

## (Données au 30 septembre 2018)

Mis à jour le :

30/09/2018

CEE CLASSIQUES		CEE PRECARITE		Total CEE	
3ème période	4ème période	3ème période	4ème période	3ème période	4ème période

OBLIGATIONS	2015	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	
Obligation (TWh cumac)		700		1200		150		400		850		1600
Atteinte de l'objectif	80%	96%	117%	17%	59%	158%	45%	66%	89%	124%	24%	

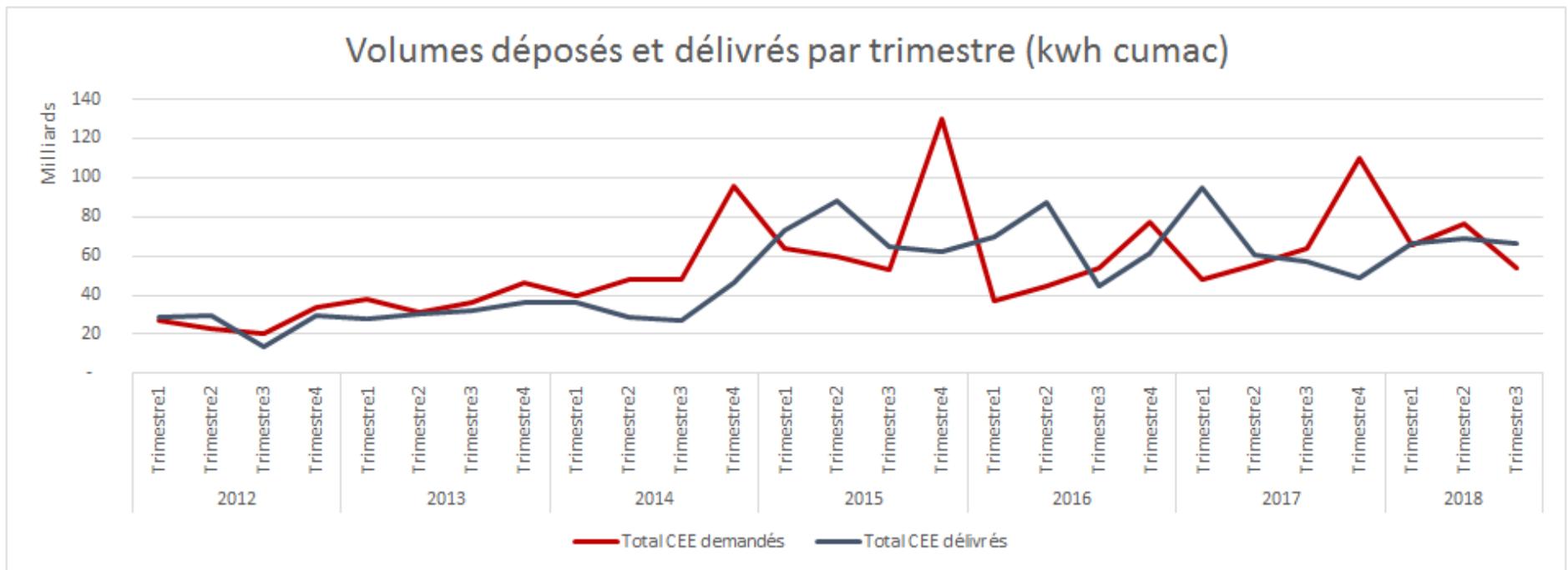
Volume déposé au PNCEE	306,7	125,7	123,9	94,1	87,4	153,9	101,2	306,7	213	277,8	195,3
Nombre de dossiers déposés	2 041	1 499	1 637	1 331	860	1 184	935	2 041	1 528	1 766	1 463
Volume déposé mensuel moyen	25,6	10,5	10,3	10,6	7,3	12,8	11,3	25,6	17,7	24,1	21,7



Volume délivré par le PNCEE (TWh Cumac)

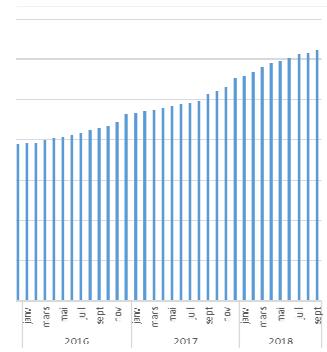
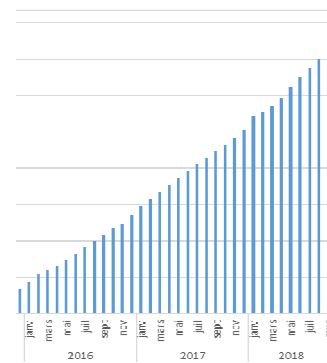
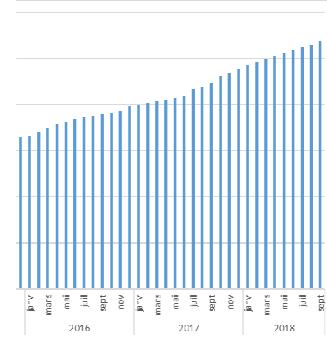
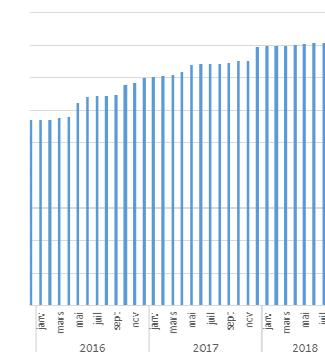
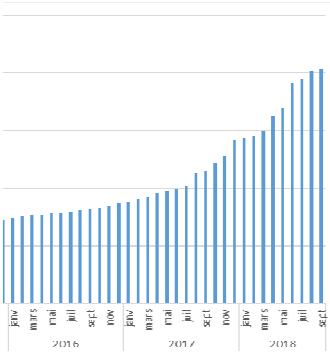
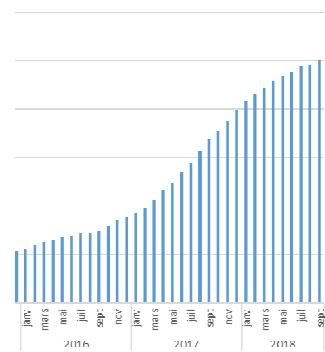
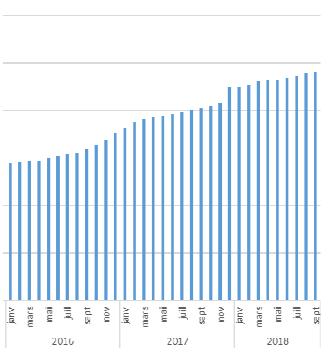
287,9	203,7	149,8	99,7	59,8	111,9	101,6	287,9	263,5	261,7	201,4
-------	-------	-------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

# Bilan annuel des demandes et délivrances de CEE



# Demandes et délivrances de CEE : une entrée en P4 contrastée

Graphiques 2016-2018 de quelques demandeurs parmi les 10 principaux demandeurs (en volume cumulé de dépôt) :



# Réconciliations et délégations



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Réconciliation administrative : avancement

- 429 obligés notifiés de leurs obligations au 12/10/2018
- 657,3 TWh<sub>cumac</sub> classique et 145,1 TWh<sub>cumac</sub> précarité annulés sur le registre soit 94 % de l'obligation théorique
- Mises en demeure pour ceux qui n'ont pas assez de CEE
- Ceux ayant omis de procéder à leur déclaration font l'objet de recherches par recouplement des informations à disposition de l'administration

# Rappel sur la réconciliation distributeurs FOD

**Toute personne ayant vendu du FOD aux consommateurs finals en 2018 :**

- Avant **le 1<sup>er</sup> mars 2019**, transmission au PNCEE des volumes vendus
- Notification par le PNCEE du volume d'obligation avant le **1<sup>er</sup> juin 2019**
- État des comptes relevé au **1<sup>er</sup> juillet 2019**
- Puis annulation des CEE par le registre

**Pour les délégataires au titre du fioul :**

- Avant **le 1<sup>er</sup> mars 2019**, transmission de la liste des obligations déléguées au titre du fioul en 2018
- Puis processus identique

# Délégation des obligations

## 4ème période

- 55 sociétés ont déposé des demandes de délégation
  - 18 délégations validées
  - Au moins 3 autres seront validées très prochainement
- Aucun dossier complet dans sa première version
- Pour rappel : 83 délégations P3 recensées
  - 16 ont déposé entre 0 et de 50 GWh de demande de CEE
  - 45 ont déposé entre 0 et 1 TWh de demande de CEE



# Délégation distributeurs FOD

- Une délégation d'un distributeur de fioul n'est valable que pour l'année 2018
- Éligibilité jusqu'au 31/12/2018 ;
  - Concerne 4 délégataires parmi les 18, susceptible d'évoluer, publication avant fin du mois d'octobre d'une liste spécifique
- Dépôt des demandes de CEE jusqu'à cette même date

# Délégation distributeurs FOD

## Après 2019

- Les délégataires « fioul » qui voudront rester obligés devront obtenir une nouvelle délégation pour 2019-2020
- Ou se mettre en conformité pour ceux dont la délégation deviendrait inférieure à 150 GWhc
- Rappel : volume minimal de délégation partielle (**classique ou précarité**) = 1 TWhcumac

# Fiches d'opérations standardisées



# Fiches d'opérations standardisées

Bâtiments résidentiels  
49 fiches

Industrie  
31 fiches

Bâtiments tertiaires  
49 fiches

**Un catalogue de 188 fiches  
d'opérations standardisées après le 27<sup>ème</sup> arrêté  
(publié le 10 janvier 2018)**

Réseau  
11 fiches

Agriculture  
20 fiches

Transport  
28 fiches



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

L'exercice de révision des fiches de 2<sup>ème</sup> période est désormais terminé.

# Fiches d'opérations standardisées

**Lot des fiches nouvelles (29) ou pour révision transmis à la DGEC :**

## Agriculture

AGRI-EQ-xxx	Stop & Start pour moteurs agricoles	X
AGRI-TH-xxx	Système de déshumidification avec air extérieur	X

## Tertiaire

BAT-TH-xxx	Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises	X
BAT-TH-xxx	Production d'eau glacée en complément ou substitution d'un groupe froid	X
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	
BAT-TH-xxx	Système de confinement thermique AC-AF	X
BAT-TH-xxx	Isolation de points singuliers	X
BAT-TH-102	Chaudière collective HPE	
BAT-TH-113	PAC air/air et eau/eau	
BAT-TH-116	GTB pour chauffage et ECS	
BAT-TH-127	Raccordement réseau chaleur d'un bâtiment tertiaire	
BAT-TH-140	PAC absorption air/air et eau/eau	
BAT-TH-141	PAC moteur gaz de type air/eau	
BAT-EQ-127	Luminaires à modules LED	

## Industrie

IND-UT-xxx	Systèmes moto-régulés	X
IND-UT-xxx	Production d'eau glacée en complément ou substitution d'un groupe froid	X
IND-UT-xxx	Système de mesurage en industrie	X
IND-UT-133	Système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie	X
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	
IND-UT-129	Presse à injecter toute électrique ou hybride	

## Résidentiel

BAR-EQ-113/114	Dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations	
BAR-TH-xxx	Système énergétique à base de préchauffage d'air par système solaire thermique à circulation d'air	X
BAR-TH-xxx	Système énergétique à base de préchauffage d'eau par système solaire thermique à circulation d'eau	X
BAR-TH-xxx	Ventilation Mécanique Basse Pression (VMBP) hygroréglable	X
BAR-TH-xxx	Isolation de points singuliers	X
BAR-TH-xxx	Rénovation globale d'une maison individuelle	X
BAR-SE-xxx	Contrat d'exploitation avec garantie de résultats	X

## Transport

TRA-EQ-108	Wagon d'autoroute ferroviaire	
TRA-EQ-xxx	Vélo à assistance électrique	X

**Lot des fiches pour suppression (5) transmis à la DGEC :**

BAT-EQ-111	Luminaires à modules LED pour surfaces commerciales
BAT-EQ-114	Eclairage LED pour meubles frigorifiques verticaux
BAT-EQ-116	Lampes à LED de classe A+ (France d'outre mer)
BAT-EQ-132	Tubes à LED à éclairage hémisphérique
IND-BA-115	Tubes à LED à éclairage hémisphérique



# Fiches d'opérations standardisées



28<sup>ème</sup> arrêté

## Calendrier :

Réception du lot constitué par l'ATEE : juin et août 2018

Analyse des fiches et retour DGEC : juillet à septembre 2018\*

Retour ATEE & ADEME : août et septembre 2018

Comités de relecture : 4 septembre et 24 septembre 2018

Retour DGEC : à la suite des Comités de relecture

**Retour ATEE et analyse par la DGEC : en cours**

**Présentation au CSE : 6 novembre 2018**

Publication : fin novembre 2018

\* Les fiches « PVTair » en résidentiel, « Production d'eau glacée en complément ou substitution d'un groupe froid » en tertiaire et industrie et « Systèmes moto-régulés » en industrie sont reportées au 29<sup>ème</sup> arrêté



# Fiches d'opérations standardisées

**Quelles fiches d'opérations standardisées pour  
le 29ème arrêté ?**



29<sup>ème</sup> arrêté

→ Besoins et propositions de fiches pour le 29<sup>ème</sup> arrêté, à faire remonter à ATEE et ADEME en vue d'un atelier de priorisation avec la DGEC

*Un rappel de la procédure d'élaboration des fiches d'opérations standardisées a été mise en ligne sur le site Internet CEE :  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees#e1>*

# Coup de pouce économies d'énergie



# Coup de pouce 2017

Dispositif initié en mars 2017. Travaux à engager avant le 31 mars 2018.

Rappel des niveaux de primes (minimaux) pour le chauffage :

- 800 €**, au moins, pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une **chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique**, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-106 en vigueur ;
- 100 €**, au moins, pour l'installation d'un **système de régulation centralisée par programmation d'intermittence des radiateurs électriques** réalisée conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-118 en vigueur ;
- 50 €**, au moins, pour l'installation d'un **émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées** réalisée conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-158 en vigueur ;
- 1300 €**, au moins, pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une **chaudière biomasse neuve de classe 5**, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-113 en vigueur ;

+ offre pour les combles :

**Je m'engage également à mettre en place une offre pour proposer l'isolation thermique de combles ou de toitures**, réalisée conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-EN-101 en vigueur, pouvant permettre un reste à charge à partir d'1€ en fonction des caractéristiques du logement et des revenus du ménage.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**N.B. : Les opérations « coup de pouce » pour le chauffage ont une bonification « coup de pouce », avec une prime uniformisée pour les ménages PE et GPE.**

# Bilan Coup de pouce 2017

## Bilan à fin septembre 2018

25 chartes actives :

Signataire	Dernier reporting reçu
AIDEE	Septembre 2018
Antargaz	Septembre 2018
Butagaz	Septembre 2018
Carfuel	Septembre 2018
CERTINERGY	Septembre 2018
Combles Eco Energie	Septembre 2018
CTR OFEE	Septembre 2018
DYNEFF	Septembre 2018
Eco d'Energie (bailleurs)	Septembre 2018
Eco d'Energie SAS (particulier)	Septembre 2018
EDF BS	Septembre 2018
EDF Particuliers	Septembre 2018
FINAGAZ	Septembre 2018
LORIS ENR	Septembre 2018

Signataire	Dernier reporting reçu
Petrovex	Septembre 2018
SCA PETROLE ET DERIVES	Septembre 2018
Sonergia	Septembre 2018
Thevenin Ducrot Distribution	Septembre 2018
TOTAL MARKETING France	Septembre 2018
VOS TRAVAUX ECO	Septembre 2018

UEM	Août 2018
-----	-----------

Engie	Juillet 2018
ENGIE BS	Juillet 2018

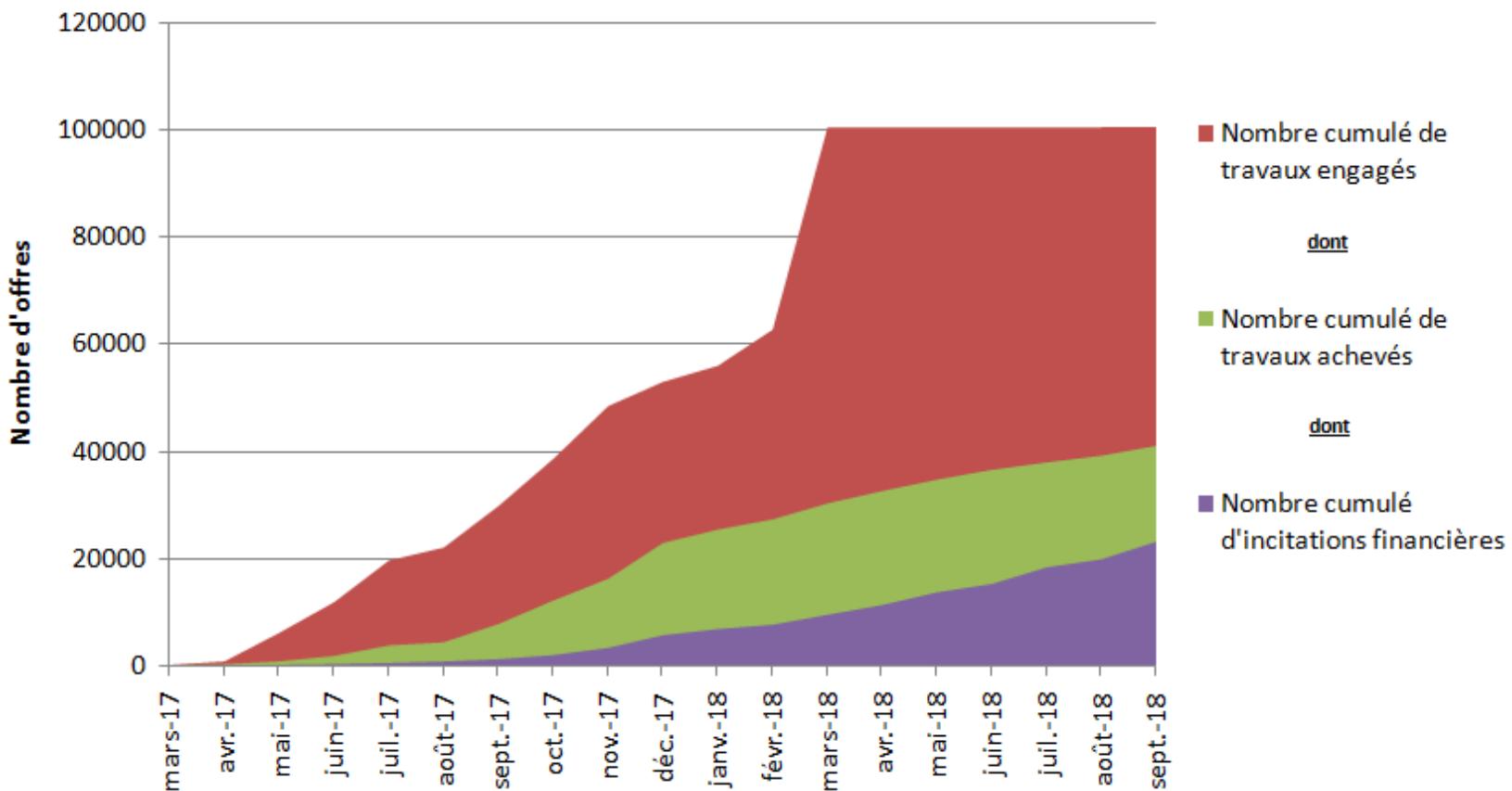
CAPITAL ENERGY	Mars 2018
SOREGIES	Mars 2018



# Bilan Coup de pouce 2017

## Bilan à fin septembre 2018

Chauffage : 514 978 offres proposées (montant d'aide = 472,4 M€),  
dont 100 644 avec travaux engagés, dont 41 101 avec travaux achevés,  
dont 23 327 avec incitations financières versées (14,3 M€).



Les travaux engagés entraîneront la délivrance de : 3,6 TWhc rapportables à la Commission européenne + 11,3 TWhc de bonifications.

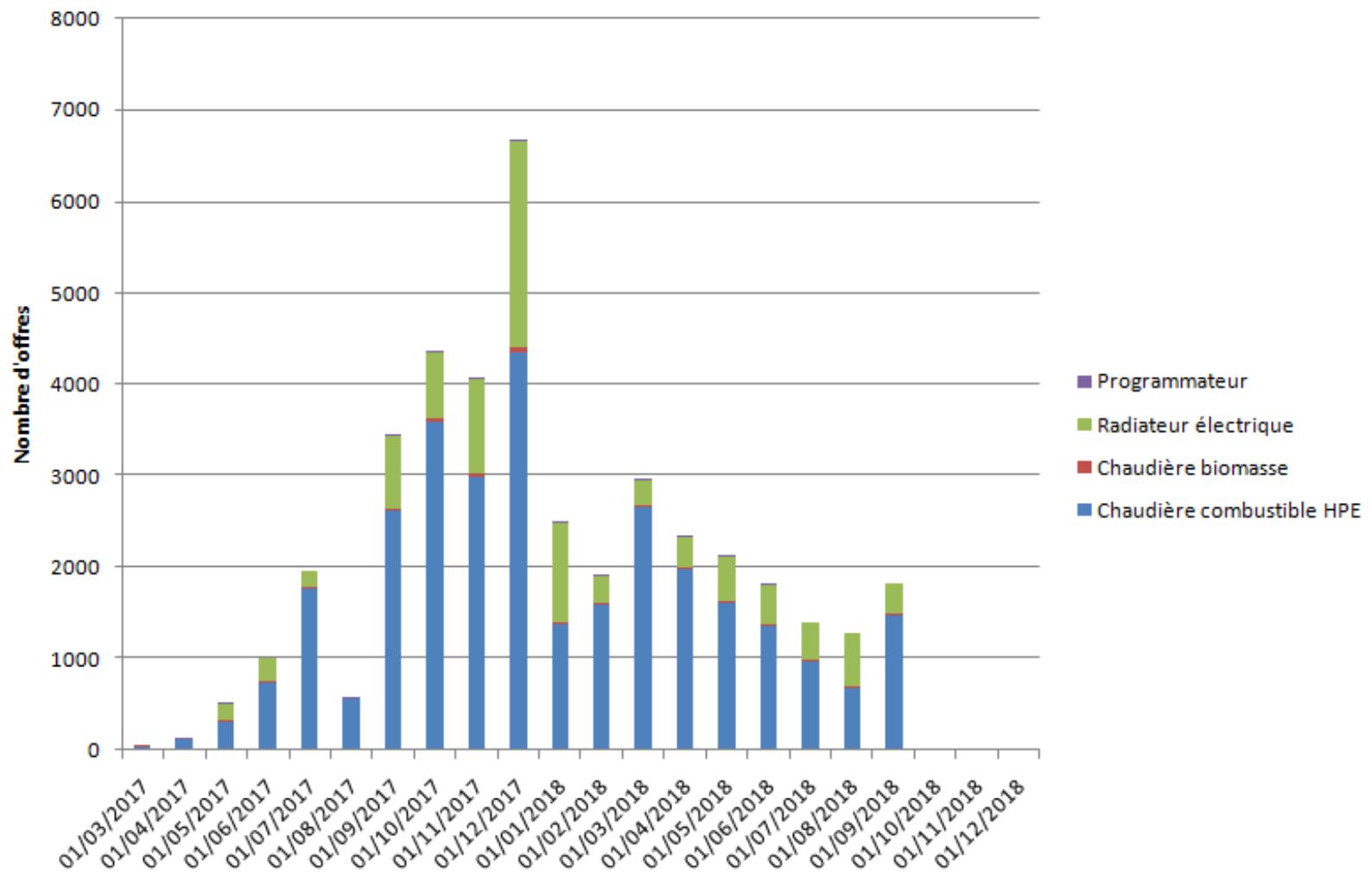


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Bilan Coup de pouce 2017

## Bilan à fin septembre 2018

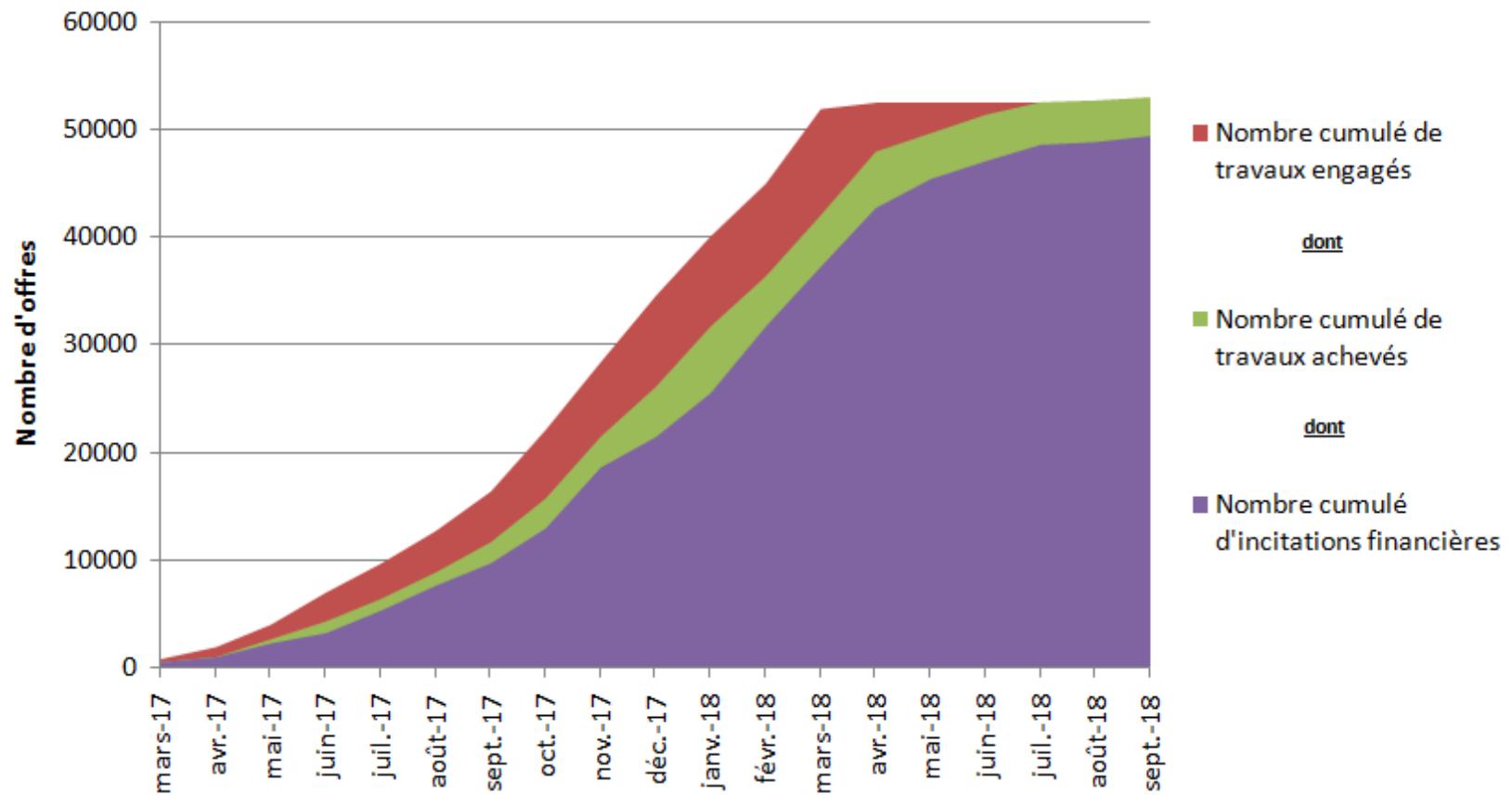
Chauffage : Les ENR n'ont guère tiré leur épingle du jeu.  
Rythme et répartition des travaux achevés :



# Bilan Coup de pouce 2017

## Bilan à fin septembre 2018

Isolation de combles : 282 542 offres proposées (montant d'aide = 319,4 M€),  
dont 52 432 avec travaux engagés,  
dont 49 489 avec incitations financières versées (62,3 M€).



N.B. : L'isolation des combles n'a pas de bonification « coup de pouce » et repose donc sur les forfaits normaux, avec la bonification « x2 pour GPE ».



# Exemple chaudière gaz 2017

Situation antérieure	Maison 90m <sup>2</sup> zone H1, étiquette D, énergie gaz		
Travaux	Chaudière individuelle au gaz		
Matériel =	4 000,00 €		
Pose =	1 000,00 €		
Revenus	Grand précaire	Revenus	Précaire
CEE =	800 €	CEE =	800 €
Habiter mieux agilité =	- €	Habiter mieux agilité =	- €
CITE =	1 008 €	CITE =	1 008 €
Reste à charge =	3 192 €	Reste à charge =	3 192 €
Revenus	Non précaire	CEE =	150 €
Habiter mieux agilité =	- €	Habiter mieux agilité =	- €
CITE =	1 164 €	CITE =	1 164 €
Reste à charge =	3 686 €	Reste à charge =	3 686 €



# Exemple chaudière gaz 2018

Situation antérieure	Maison 90m <sup>2</sup> zone H1, étiquette D, énergie gaz				
Travaux	Chaudière individuelle au gaz				
Matériel =	4 000,00 €				
Pose =	1 000,00 €				
Revenus	Grand précaire	Revenus	Précaire	Revenus	Non précaire
CEE =	422 €	CEE =	211 €	CEE =	211 €
Habiter mieux agilité =	2 370 €	Habiter mieux agilité =	1 659 €	Habiter mieux agilité =	- €
CITE =	530 €	CITE =	751 €	CITE =	1 149 €
Reste à charge =	1 678 €	Reste à charge =	2 379 €	Reste à charge =	3 640 €

→ Malgré l'arrêt du coup de pouce économies d'énergie pour l'achat de chaudière gaz, le niveau d'aide total est très renforcé en 2018 pour les ménages modestes, notamment en raison de la création des aides « Habiter mieux agilité ».

N.B. : *Étiquetage volontaire des chaudières existantes à compter de début 2019 (Énergies et avenir)*



# Coup de pouce 2018-2020

## Refonte du « Coup de pouce » :

- Primes pour le remplacement d'une chaudière au fioul par un équipement utilisant des énergies renouvelables, et primes pour l'isolation des combles contrôlée par tiers.
- Opérations engagées du **1<sup>er</sup> avril 2018 ⇒ 31 décembre 2020**

## Equipements éligibles et primes :

Remplacement d'une chaudière au fioul par :	Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R	Isolation des combles
Prime ménage très modeste	3000 €	3000 €	3000 €	3000 €	500 €	15 €/m <sup>2</sup>
Prime ménage modeste	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €	350 €	10 €/m <sup>2</sup>

## Modalités fixées par l'arrêté du 22/12/2017 (modifiant l'arrêté « Modalités »)

- Ménages sous conditions de ressources : « situation de précarité énergétique »
  - Charte, avec offre sur les combles
  - Bonifications des forfaits CEE
- + **Contrôles, à l'initiative du demandeur**, réalisés par des organismes accrédités sur les opérations d'isolation des combles.

# Un exemple : fioul => PAC

Couple aux **revenus modestes** (26 000 € de revenus : entre le plafond « grande précarité » et le plafond « précarité »).

Installation d'une **PAC air/eau** en remplacement d'une chaudière fioul : **10 000 € + 2 000 € de pose.**

Aides : 2000 € de CEE "coup de pouce économies d'énergie" + 3 981€ ANAH Habiter mieux agilité + 1505 € CITE.

Le ménage à un **reste à charge de 4 514 €**, qu'il peut couvrir en contractant un éco-prêt à taux zéro sur 15 ans, en profitant du fait qu'à compter de mars 2019, il sera éligible à l'ecoPTZ même s'il ne réalise pas un bouquet de travaux.

Il décide de financer son reste à charge par un **éco-prêt à taux zéro sur 5 ans, soit 903 €/an**. Cela représente une **mensualité de 75 €**.

Sa facture d'énergie sera allégée : alors qu'il payait 1 950 € de fioul, il ne payera plus que 750 € d'électricité pour la PAC. Les économies d'énergie lui permettront de :

- Années 1 à 5 : rembourser son ecoPTZ, et mettre 302 €/an de côté ;
- A partir de la 6<sup>ème</sup> année : mettre 1 205 € de côté ;
- Au bout de 17 ans : épargner 15 971 €.



# Un exemple : fioul => granulés

Couple aux **revenus modestes** (26 000 € de revenus : entre le plafond « grande précarité » et le plafond « précarité »).

Installation d'une **chaudière granulés** en remplacement d'une chaudière fioul : **12 000 € + 3 000 € de pose.**

Aides : 2000 € de CEE "coup de pouce économies d'énergie" + 4 976 € ANAH Habiter mieux agilité + 1 926 € CITE.

Le ménage à un **reste à charge de 6 098 €**, qu'il peut couvrir en contractant un éco-prêt à taux zéro sur 15 ans, en profitant du fait qu'à compter de mars 2019, il sera éligible à l'ecoPTZ même s'il ne réalise pas un bouquet de travaux.

Il décide de financer son reste à charge par un **éco-prêt à taux zéro sur 8 ans, soit 762 €/an**. Cela représente une **mensualité de 64 €**.

Sa facture d'énergie sera allégée : alors qu'il payait 1 950 € de fioul, il ne payera plus que 1 070 € de granulés. Les économies d'énergie lui permettront de :

- Années 1 à 8 : rembourser son ecoPTZ, et mettre 126 €/an de côté ;
- A partir de la 9<sup>ème</sup> année : mettre 888 € de côté ;
- Au bout de 17 ans : épargner 8 998 €.



# Un exemple sans coup de pouce : gaz => PAC

Couple aux **revenus modestes** (26 000 € de revenus : entre le plafond « grande précarité » et le plafond « précarité »).

Installation d'une **PAC air/eau** en remplacement d'une chaudière gaz : **10000 € + 2 000 € de pose.**

Aides : 360 € de CEE + 3 981€ ANAH Habiter mieux agilité + 1 915 € CITE.

Le ménage a un **reste à charge de 5 745 €**, qu'il peut couvrir en contractant un éco-prêt à taux zéro sur 15 ans, en profitant du fait qu'à compter de mars 2019, il sera éligible à l'ecoPTZ même s'il ne réalise pas un bouquet de travaux.

Il décide de financer son reste à charge par un **éco-prêt à taux zéro sur 14 ans, soit 410 €/an**. Cela représente une **mensualité de 34 €**.

Sa facture d'énergie sera allégée : alors qu'il payait 1 450 € de gaz, il ne payera plus que 750 € d'électricité pour la PAC. Les économies d'énergie lui permettront de :

- Années 1 à 14 : rembourser son ecoPTZ, et mettre 312 €/an de côté ;
- A partir de la 15<sup>ème</sup> année : mettre 722 € de côté ;
- Au bout de 17 ans : épargner 6 529 €.



# Coup de pouce 2018-2020

Au 15 octobre 2018 : 15 demandes de signature de la charte Coup de pouce

- 10 validés : offres référencées sur le site internet du ministère
- 3 en cours de compléments
- 2 rejetés

**Validation de la charte et référencement dès lors que :**

- La charte est **complète et les offres clairement identifiées** (réception par courrier)
- Le signataire a mis en place **un site internet** :
  - Consacré au Coup de pouce et présentant le dispositif et ses engagements
  - Identifiant clairement le signataire comme à l'origine des contributions
  - Décrivant les offres et les montants de primes, les critères d'éligibilité des bénéficiaires (grille de revenus), les critères exigés pour les opérations sélectionnées
  - Présentant la politique de contrôles menée dans le cadre de la charte permettant aux bénéficiaires d'être informés de la tenue de ces contrôles
  - Présentant les actions de promotion de la rénovation afin d'inscrire les ménages dans un parcours de rénovation des logements les plus énergivores
  - Présentant les dispositifs d'aides existants
- Le signataire est **éligible au dispositif CEE** pour la quatrième période :
  - Pour les délégataires, la demande de délégation doit être validée par le PNCEE



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**Envoi de la charte par courrier suivi à la DGEC et par courriel à l'adresse**  
**[cee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cee@developpement-durable.gouv.fr)**

# Bilan Coup de pouce 2018-2020

## Bilan à fin septembre 2018

10 chartes actives :

Signataire	Dernier reporting reçu
CERTINERGY	Septembre 2018
COMBLES ECO ENERGIE	Septembre 2018
Direct Energie	Septembre 2018
LORIS ENR	Septembre 2018
QUELLE ENERGIE	Septembre 2018

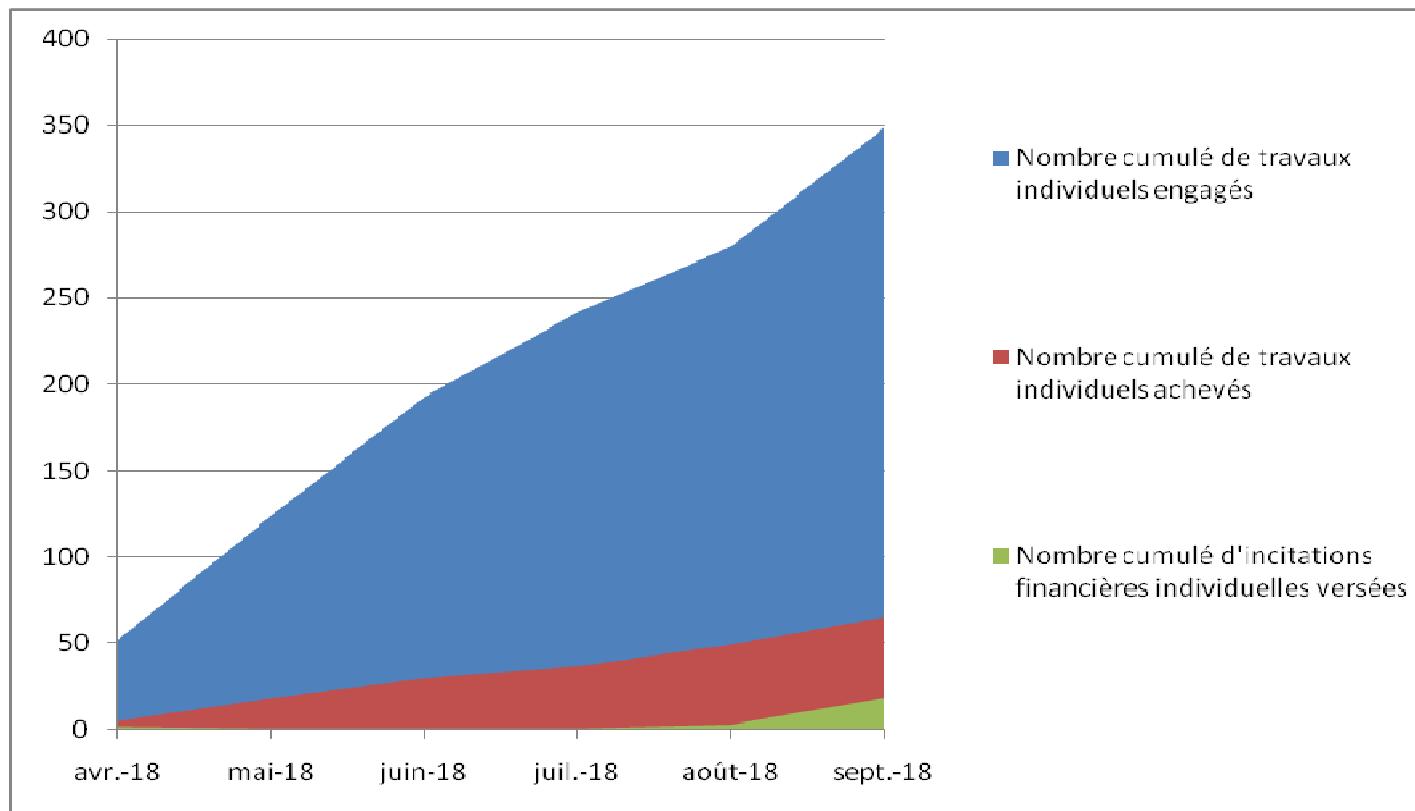
Signataire	Dernier reporting reçu
SHELL	
SONERGIA	Septembre 2018
TEKSIAL	Septembre 2018
Via Energica France	Septembre 2018
VOS TRAVAUX ECO	Septembre 2018

Le taux d'opérations au bénéfice des ménages en situation de grande précarité énergétique est assez élevé = entre 60 % et 75 % des ménages à qui des offres sont proposées.

# Bilan Coup de pouce 2018-2020

## Bilan à fin septembre 2018

Chauffage : 3296 offres proposées (montant d'aide = 8,6 M€),  
dont 349 avec travaux engagés, dont 70 avec travaux achevés,  
dont 20 avec incitations financières versées (48 k€).



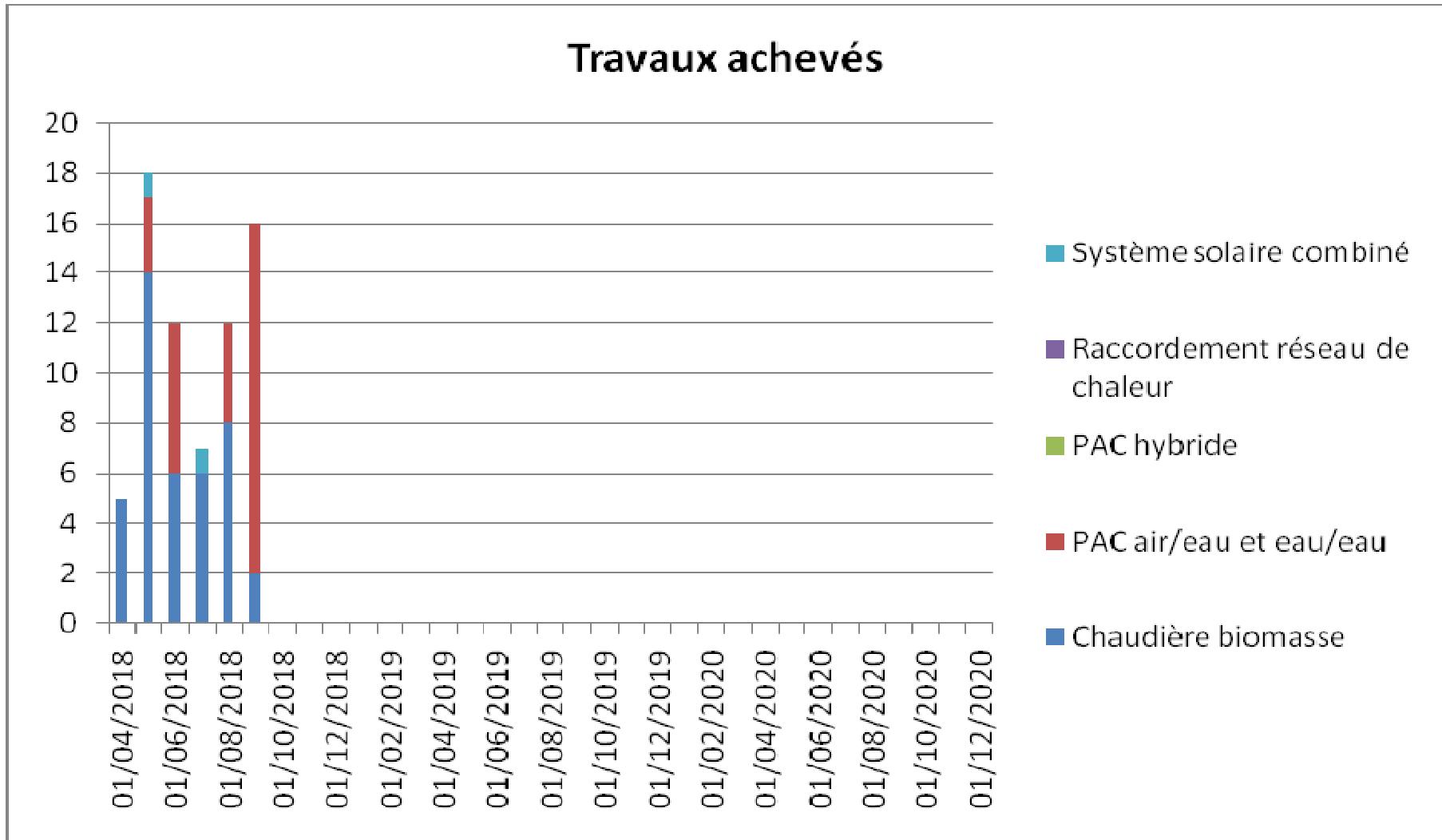
**Les 3 signataires les plus actifs représentent 98 % du total**

# Bilan Coup de pouce 2018-2020

## Bilan à fin septembre 2018

### Chaussage :

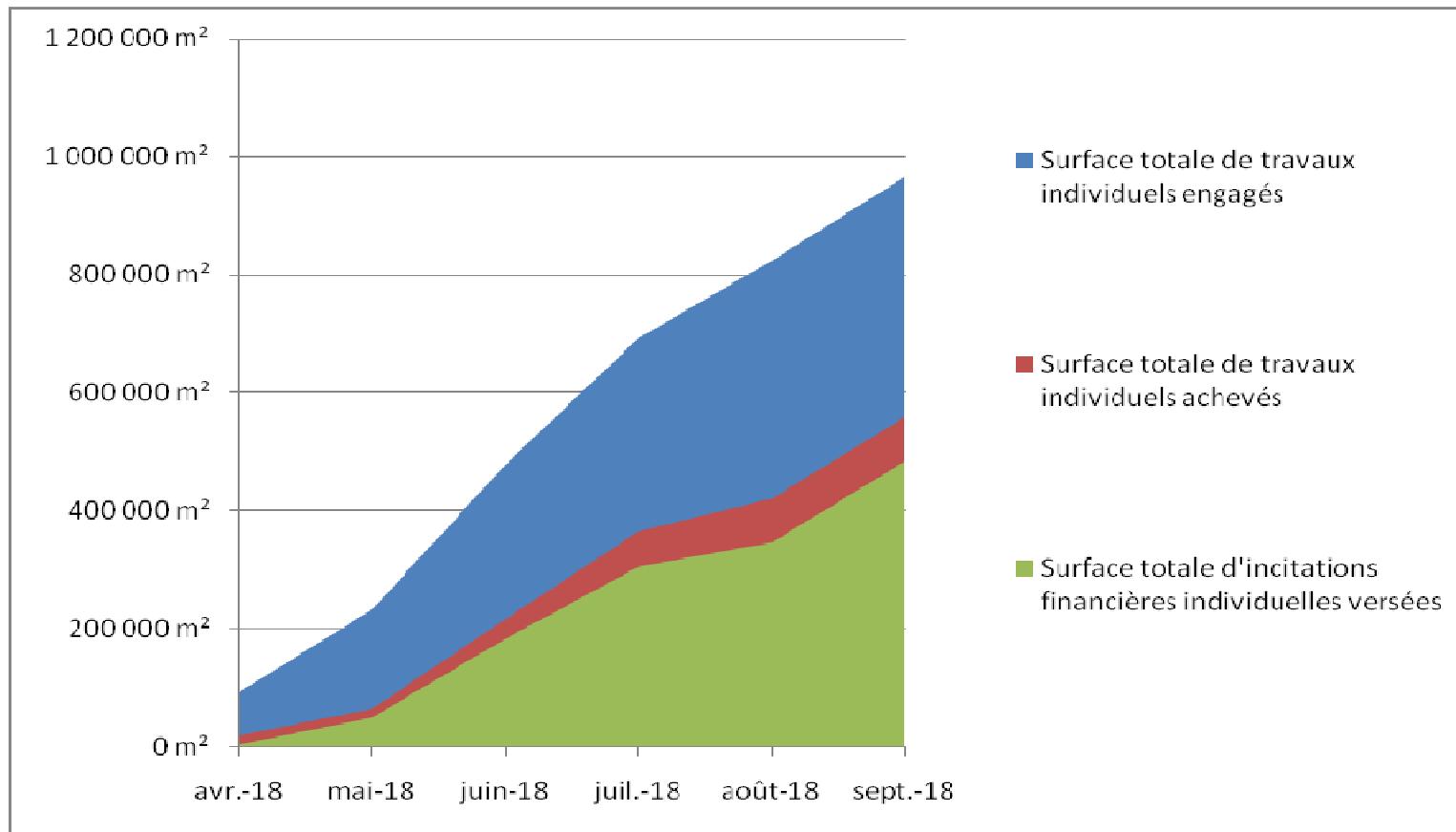
Rythme et répartition des travaux achevés :



# Bilan Coup de pouce 2018-2020

## Bilan à fin septembre 2018

Isolation de combles : offres proposées pour 1,8 Mm<sup>2</sup> (montant d'aide = 24,6 M€), dont 1,0 Mm<sup>2</sup> avec travaux engagés, dont 0,6 Mm<sup>2</sup> avec travaux achevés, dont 0,5 Mm<sup>2</sup> avec incitations financières versées (7,1 M€).



**Les 4 signataires les plus actifs représentent 96 % du total**



# Perspectives pour le Coup de pouce 2018-2020

Communication active à assurer, y compris à travers la campagne FAIRE (État, ADEME, PBD, collectivités, etc.)

Organiser un REX avec les signataires de la charte

Extension à d'autres opérations « énergie fossile → énergie renouvelable performante » (avril 2019) :

- poêle à charbon remplacé par poêle biomasse (20 000 à 85 000 appareils concernés) : 600 € pour les ménages en situation de grande précarité, 400 € pour les ménages en situation de précarité
- chaudière gaz remplacé par chaudière ENR : mêmes niveaux de primes et équipements que pour la substitution fioul

Étudier l'intérêt d'un découplage des offres chauffage et isolation

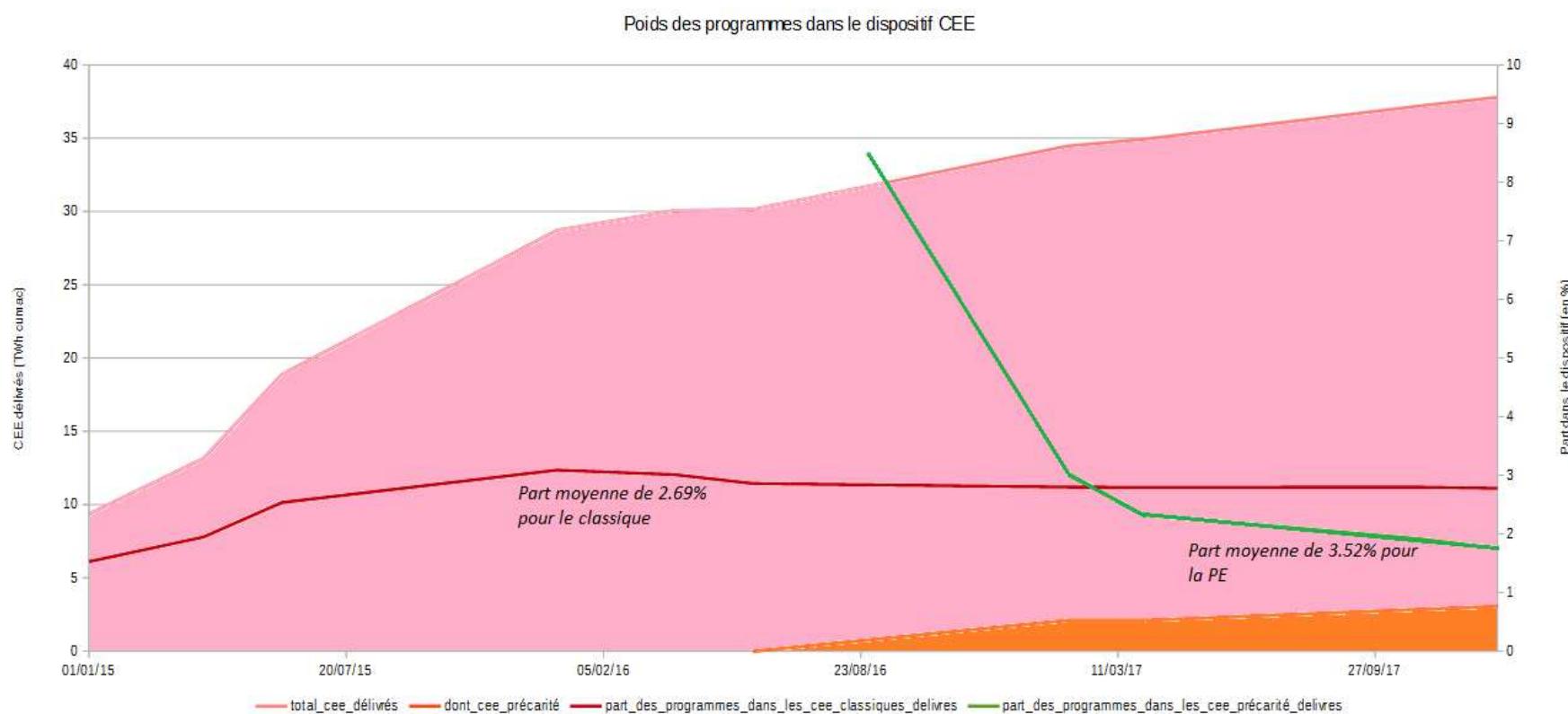
*N.B. : Par ailleurs, travail à mener sur la bonification CPE*

# Mise en œuvre des programmes CEE et perspectives 4<sup>ème</sup> période



# Poids des programmes dans le dispositif CEE en P3

- 25 TWhc de CEE programmes classiques délivrés en P3 (01/01/2015 – 31/12/2017) : 2,7% des CEE délivrés en P3 (courbe rouge ci-dessous)
- 3 TWhc des CEE programmes précarité délivrés en P3 (01/06/2016 – 31/12/2017) : 3,5% des CEE délivrés en P3 (courbe verte ci-dessous)



# Évaluation des programmes précarité menée à l'été 2018

L'évaluation des programmes est basée sur le retour de questionnaires envoyés aux porteurs de programmes le 11 mai 2018

Depuis début 2017, les 10 programmes précarité énergétique ont permis :

- l'accompagnement de 18 000 ménages
- la sensibilisation de près de 480 000 personnes
- la création de nombreux outils (plateformes Internet, applications, méthodes) dédiés aux économies d'énergie

Il est ressorti des questionnaires que certains programmes ne souhaitaient pas rester intégrés au dispositif des CEE et/ou avaient atteint un niveau de maturité suffisant pour être autonomes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : intégration dans l'activité habituelle, développement d'une offre commerciale, rédaction d'une fiche d'opération standardisée, etc.

→ Les programmes DECLIC, Eco-Gestes durables, CLEO, ALVEOLE et Pend AURA ne sont pas prolongés



# Cinq programmes prolongés jusqu'au 31 décembre 2020

→ Trois programmes : MAGE, ECORCE et DEPAR sont prolongés à iso-budget afin d'atteindre les objectifs initialement fixés.

Ces programmes ont investi dans des outils et procédures qui vont mener à des actions efficaces dans les mois à venir

→ Deux programmes : Wimoov et SLIME vont se restructurer en étant prolongés avec une nouvelle enveloppe budgétaire

En effet, ces programmes ont atteint leurs objectifs et consommé leur budget

Leur prolongation vise à leur permettre de changer d'échelle et selon un nouveau modèle, et s'accompagne d'une hausse de leur budget



*NB : Facteur de conversion à 7 €/MWhc*

# Nouveaux objectifs et fonctionnement des programmes SLIME et Wimoov

- 1) Le programme SLIME visera l'accompagnement de 30 000 ménages en situation de précarité énergétique en 2019-2020 contre 7000 à 10 000 accompagnements annuels précédemment

Les collectivités se verront remettre des primes pour la réalisation d'accompagnement SLIME respectant un cahier des charges précis

**→ Le programme SLIME a ouvert un appel à financeurs**

- 2) Le programme Wimoov visera l'accompagnement de 40 000 personnes en 2019-2020 contre 9000 accompagnements annuels précédemment

Des primes seront accordées aux collectivités en fonction du nombre d'accompagnement éco-mobilité inclusive réalisés

# Programmes P4

Bilan à date des programmes (depuis 2015) :

- 30 TWhc délivrés en classique (+ 5 TWhc depuis début 2018)
- 5,6 TWhc délivrés en précarité (+ 2,8 TWhc depuis début 2018)

Programme PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les TEPCV » :

- A date : 3,4 TWhc délivrés sur le programme PRO-INNO-08
- Dossiers déposés en cours d'instruction au PNCEE: 3,2 TWhc
- [cee-tepcv@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cee-tepcv@developpement-durable.gouv.fr)

**Enveloppe pour la 4ème période : 200 TWhc**

À ce stade, en sommant les plafonds de chaque programme et en comptant le nouvel appel à programmes, près de 140 TWhc engagés /en voie d'engagement (voir tableau page suivante)

# Programmes P4

Programme	Date de fin prévisionnelle	Montant estimé	Valorisation	Plafond proposé	Financeurs
		(en MI)	(en l/MWhc)	(en TWhc)	
<b>En cours jusqu'en 2018 (arrêtés déjà pris):</b>					
Economies Energies TEPCV	2018	162,5	3,25	50,00	Collectivités
AAP - CLEO	2018	8	8	1,00	Petrovex
AAP - Eco gestes solidaires	2018	0,84	8	0,11	Engie
AAP - Eco-gestes durables	2018	10,4	8	1,30	Engie
AAP - DECLIC	2018	1,12	8	0,14	SIPLEC
AAP - ALVEOLE	2018	3,28	8	0,41	Bailleurs sociaux
AAP - PendAURA	2018	1,72	8	0,22	Collectivités
<b>En cours de prolongation jusqu'en 2020</b>					
AAP - ECORCE	2020	5,20	7	0,74	Sonergia + collectivités
AAP - DEPAR	2020	12,00	7	1,71	Petrovex
AAP - MAGE	2020	4,06	7	0,58	Solinergy + collectivités
AAP - Wimoov	2020	8,51	7	1,22	Collectivités
SLIME	2020	24,85	7	3,55	Collectivités (2018) Ouvert (2019 -2020)
<b>En cours jusqu'en 2020 (arrêtés déjà pris):</b>					
SMEn	2020	20	5	4,00	EDF
Watty à l'école	2020	8	5	1,60	EDF/ Ouvert
ADVENIR	2020	20	5	4,00	EDF/ Bolloré Energy/ SIPLEC / SCAPED
Toits d'abord	2020	6	7	0,86	EDF
PRO-REFEI	2020	15	5	3,00	EDF/ TOTAL
FEEBAT	2020	30	5	6,00	EDF
FGRE (volet copropriété)	2020	15	5	3,00	EDF
FGRE (volet ménages modestes)	2020	42	7	6,00	EDF
EVE - Transporteurs & chargeurs	2020	15	5	3,00	TOTAL
<b>En voie de réflexion pour la P4</b>					
ADEME - DARET PTRE	2020	45	5	9,00	-
Appel à programmes 2018	2020	200	5	40,00	Ouvert
<b>TOTAL</b>		<b>658 MI</b>		<b>141 TWhc</b>	



# L'appel à programmes 2018

		1 <sup>e</sup> vague (15/07/18)			2 <sup>e</sup> vague (1/10/18)		
Bilan par axe		Nombre dossiers reçus	Volume CEE demandé (TWh cumac)	Montant du budget demandé (M€)	Nombre dossiers reçus	Volume CEE demandé (TWh cumac)	Montant du budget demandé (M€)
Axe 1 - Publics scolaires		9	11	65	4	3	15
Axe 2 - Formation et sensibilisation	Secteur bancaire	5	4	22	2	3	13
	TPE/PME	4	4	25	4	3	17
	Syndics/Syndicats copro	8	7	37	3	4	22
Axe 3 - Innovation technique		11	13	85	5	11	49
Axe 4 - Expérimentation territoriale		5	5	27	5	4	19
Axe 5 - Transport		10	26	149	12	18	96
Autres		7	5	27	5	5	29
		<b>59</b>	<b>75</b>	<b>453</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>260</b>



# L'appel à programmes 2018

	<b>TOTAL des 2 vagues</b>		
<b>Bilan par axe</b>	<b>Nombre dossiers reçus</b>	<b>Volume CEE demandé (TWh cumac)</b>	<b>Montant du budget demandé (M€)</b>
Axe 1 - Publics scolaires	13	14	80
Axe 2 - Formation et sensibilisation	Secteur bancaire	7	7
	TPE/PME	8	7
	Syndics/Syndicats copro	11	59
Axe 3 - Innovation technique	16	24	134
Axe 4 - Expérimentation territoriale	10	9	46
Axe 5 - Transport	22	44	245
Autres	12	10	56
	<b>96</b>	<b>126</b>	<b>713</b>



# L'appel à programmes 2018: calendrier

- 15 juillet 2018 : Réception des dossiers de la 1<sup>e</sup>e vague
- *Instruction des dossiers en cours*
  - *Contacts avec certains porteurs de programmes pour affiner la sélection les meilleurs dossiers*
- 1<sup>er</sup> octobre 2018 : Réception des dossiers de la 2<sup>e</sup> vague
  - *Instruction des dossiers en cours*
- Courant novembre : Annonce des premiers lauréats 1<sup>ère</sup> vague (une dizaine)
- En décembre : Annonce d'une deuxième vague de lauréats
- Début 2019 : Résultats finaux des deux vagues



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Evolution PLF 2019 sur le GNR et GPL



# Principes directeurs

Art.19 du PLF 2019 modifie l'art. 265 du code des douanes :

- suppression du tarif réduit de TICPE pour le GNR
- modifications mineures concernant le GPL
- entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conséquence : volumes accusés de gazole mis à la consommation à compter de 2019 et soumis à CEE

- Neutralisation prévue de l'impact au sein de la filière gazole
- Concertation en novembre pour préparer un ajustement par voie réglementaire (arrêté « modalités CEE »)

# Élargissement du dispositif CEE aux installations ETS



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Loi PACTE

L'article L.221-7 du code de l'énergie est ainsi modifié :

- 1° Après le quinzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :  
« Les actions d'économies d'énergie réalisées dans les installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 229-5 du code de l'environnement peuvent donner lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les catégories d'installations et selon des conditions et modalités définies par décret. » ;
- 2° Au dernier alinéa, les mots : « réalisées dans les installations classées visées à l'article L. 229-5 du code de l'environnement ou celles » sont supprimés.

- Décret et arrêté à préparer
- Atelier de concertation en novembre

# Principes directeurs

*Cf. COPIL du 25 octobre 2017, qui avait été suivi d'une consultation écrite*

Ouvert à tous les secteurs d'activité, hormis le secteur de la production d'électricité

Opérations éligibles, pour cette phase expérimentale :

- pour des entreprises certifiées ISO 50001
- dans le cadre d'opérations spécifiques
- en imposant l'installation d'équipements de mesure permettant de suivre les économies d'énergie réalisées
- en conditionnant les CEE au fait que le mesurage confirme des économies d'énergie réelles ex-post au moins égales aux économies d'énergie théoriques estimées ex-ante.



# Indice spot



# Indice spot CEE

Paris, 17/10/2018

# Besoin

- Définition retenue d'une transaction spot (basée sur une proposition de l'UFE) :

« Il s'agit d'une transaction dont la valeur numérique des paramètres (date, volume, prix) est totalement déterminée par des accords commerciaux signés au plus tôt au 1er du mois M-1, M étant le mois en cours au moment de la validation de la transaction par le teneur, et n'étant pas des transactions intra-groupe ».
- Prise en compte des transactions à prix non nul uniquement.

# Mise en place

## Informations sur le vendeur

Nom :

Téléphone fixe :

Numéro SIREN :

Téléphone mobile :

Email :

Représentant :

## Vente de CEE

Quantité proposée : kWh Cumac

Prix de vente : Cent. €/kWh cumac

## Proposition

Proposition de l'acheteur

kWh Cumac

Prix d'achat

Cent. €/kWh cumac

Transfert intra-groupe  Oui  Non

Date de la signature de l'accord commercial

JJ-MM-AAAA

**Soumettre la demande au vendeur**

« Sont considérées comme transactions spot les transactions dont la valeur numérique des paramètres (date, volume, prix) est totalement déterminée par des accords commerciaux signés au plus tôt au 1<sup>er</sup> du mois M-1, M étant le mois en cours au moment de la transaction, et entre sociétés n'appartenant pas aux mêmes groupes ».

« Sont considérées comme transactions intra-groupe des transactions dont l'acheteur et le vendeur sont contrôlées par une même personne morale ou physique »

Déclaration systématique pour toutes les transactions des paramètres permettant de déterminer le caractère spot:

- Date de signature de l'accord commercial
- Transfert intragroupe

# Publication de l'indice

Critères de publication:

La représentativité de l'indice sera évaluée en fonction, entre autres:

- le nombre de transactions spot
- le nombre d'acteurs impliqués
- le volume total concerné par l'indice
- la part de volume du plus gros acheteur sur le volume total spot
- la part de volume du plus gros vendeur sur le volume total spot
- la part moyenne des acteurs
- le prix spot min
- le prix spot max

Pour chaque indice et chaque type de CEE (classique et précarité) seront publiés:

- Le nombre de transactions
- Le volume total transféré sur le mois donné
- L'indice

Question en suspens sur le calcul du caractère spot de l'indice:

- Calcul à la date de validation de la transaction par les 2 titulaires: le caractère spot est figé à la validation de la transaction par les parties, mais si les titulaires mettent du temps à transmettre l'ordre de transfert une transaction spot peut être prise en compte dans le calcul de l'indice tardivement
- Calcul à la date de validation par le teneur: une transaction peut perdre son caractère spot si les titulaires mettent du temps à transmettre l'ordre de transfert, mais une transaction spot est bien représentative d'un contrat court terme.

# Distinction avec l'indice existant

	Indice existant	Indice spot
Besoin	Prévu à l'article L221-11 du code de l'énergie	Besoin exprimé par les acteurs
Transactions prises en compte	Toutes les transactions à prix non nul ayant été validées par le teneur durant le mois écoulé	Selon la définition qui sera rappelée sur l'interface d'initiation des transferts
Mode de publication	Publication automatique le premier jour du mois suivant	Publication manuelle, dans les premiers jours du mois suivant la validation des transferts, si les critères de publication sont remplis (afin d'éviter la publication d'un indice non représentatif)

Mise en place du nouvel indice courant novembre 2018

Merci pour votre écoute

# Registre national CEE



# Bilan au 30 septembre 2018

- Transfert de la DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - Performance conforme aux attentes (tableau de bord mensuel à venir)
  - Des travaux non prévus ont été assurés : renforcement des contrôles d'admission, surveillance, indice spot, automatisation des tests, etc.
- Priorités de développement (par ordre décroissant de priorité) :
  1. Élaboration et publication d'un indice « spot »
  2. Amélioration en profondeur des modules statistiques (pour l'administration, et pour le public)
  3. Fluidification de la passerelle avec les outils DGEC
  4. Dématérialisation des transferts

# Évolution des frais du Registre

- Perspective d'une évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour prendre en compte de façon lissée les travaux (ponctuels 2018, et pérennes) non prévus dans la DSP :
  - Stabilité des frais d'ouverture de compte
  - Augmentation (environ 25%) des frais d'enregistrement
  - Création de frais de transfert (inférieurs ou égaux aux frais d'enregistrement)

# Avancement de l'étude d'évaluation du dispositif CEE (Présentation ADEME)



# Évaluation ex-post du dispositif

*Se référer à la présentation faite au dernier COPIL*

- Objectifs : préparer la 5<sup>ème</sup> période CEE, en tirant des enseignements pour améliorer l'efficacité du dispositif.
- Octobre 2018 : lancement de l'évaluation (durée : 13 mois).
- Participation des acteurs à l'évaluation fortement attendue par l'ADEME et la DGEC :
  - Comité technique consultatif (CoTech) constitué de parties prenantes et/ou de leurs représentants et d'experts indépendants de l'évaluation des politiques publiques:
  - Point d'avancement de l'étude au COPIL CEE
  - Pour l'ensemble des acteurs du dispositif :
    - Possibilité de contribuer à l'évaluation en répondant favorablement aux sollicitations des évaluateurs (entretiens et enquêtes auxquels leur participation est fortement souhaitée)
    - Possibilité de contacter l'ADEME pour toute suggestion: [evaluationcee2018@ademe.fr](mailto:evaluationcee2018@ademe.fr)

# Évaluation ex-post du dispositif

- Comité technique consultatif (CoTech) constitué de parties prenantes et/ou de leurs représentants et d'experts indépendants de l'évaluation des politiques publiques:
  - Participation au CoTech sur demande ou sur invitation du COPIL
  - Une opportunité offerte aux acteurs d'influer directement sur le déroulement de l'évaluation
  - En contrepartie de la participation à ce CoTech, les parties prenantes s'engagent par principe à transmettre le lien des questionnaires web à leurs bénéficiaires et à répondre positivement aux demandes d'entretiens des évaluateurs
  - 2 à 3 réunions possibles au cours de l'étude (participation dans la limite des places disponibles)

→ Première réunion en janvier 2019.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Étude gisements

- Objectifs : préparer la décennie 2021-2030, dont la 5<sup>ème</sup> période.
- Calendrier ?
- Participation des acteurs à l'étude fortement attendue par l'ADEME et la DGEC:
  - Enrichir l'évaluation ADEME des gisements pour la décennie 2021-2030 et la 5<sup>ème</sup> période ;
  - Fournir de façon confidentielle les engagements à date, action par action (l'administration a une visibilité des opérations engagées environ 12 à 18 mois après les obligés) ;
  - Comparer la situation actuelle avec l'évaluation ADEME faite pour la 4<sup>ème</sup> période.

→ Première réunion en janvier 2019.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Points divers et prochains RDV



# De prochains RDV nombreux

- Comité de pilotage en février 2019
- Ateliers thématiques au fil des besoins :
  - évolution ETS (novembre 2018),
  - évolution Coup de pouce (novembre 2018),
  - évolution bonification CPE (décembre 2018),
  - priorisation des fiches d'opération standardisées pour le 29<sup>ème</sup> arrêté (décembre 2018),
  - travail sur la communication sur les offres CEE, et sur le package prime + prêt (dont ecoPTZ et PEE) (janvier 2019),
  - évaluation ex-post ADEME (janvier 2019),
  - étude « Gisements » ADEME (janvier 2019).



# FIN



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)